

04.12.2020

Un compte bancaire ouvert à votre nom à des fins de blanchiment ?

Avec les applis bancaires et l'identification par vidéo, c'est possible ! Quiconque est en recherche de travail ou d'un complément de revenus devrait se méfier tout particulièrement des offres d'emploi trop alléchantes. Elles proviennent en effet la plupart du temps d'escrocs désireux de recruter des personnes qu'elles utiliseront, à leur insu, pour blanchir de l'argent.

La méthode est fondamentalement toujours la même. Formulées de manière attractive, les offres parlent d'une faible charge de travail et ne requièrent pas de compétences particulières. Les offres sont censées attirer des personnes de bonne foi que les escrocs utiliseront pour effectuer ou faciliter des transactions financières à travers leur compte bancaire, sous couvert de leur emploi. Sachant que les fonds proviennent souvent d'activités criminelles, les personnes servent ainsi de « mules » ou de passeurs d'argent, se rendant ainsi coupables de blanchiment d'argent.

Le phénomène, que nous avons déjà décrit dans notre article [Money Mules \(agents financiers\)](https://www.ebas.ch/fr/money-mules-agents-financiers/) (<https://www.ebas.ch/fr/money-mules-agents-financiers/>) est accéléré par la multiplication des applications mobiles bancaires. Selon la police cantonale de Zurich, les escrocs suivent actuellement tous la même méthode pour inciter leurs victimes à ouvrir un nouveau compte bancaire. Sous prétexte qu'elles devront tester une nouvelle application bancaire, on demande aux victimes d'ouvrir un compte à leur nom. Dans la réalité, l'application existe bel et bien et le compte nouvellement créé est prêt à être utilisé par les criminels pour leurs opérations de blanchiment.